

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : des plantations dévastées par des éléphants à Nkoukou



Photo: E. EBANG MVEE

Une des plantations dévastées par les pachydermes.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

DANS la nuit du 14 au 15 mars dernier, des éléphants ont dévasté des plantations dans le village Nkoukou, situé à 72 Km d'Oyem dans le canton Ellelem sur la route de Mitzié. À en croire une source villageoise,

les pachydermes, visiblement à la recherche d'aliments, ont détruit tout ce qui se trouvait sur leur passage. Notamment bananiers, manioc, ananas, patates douces, cannes à sucre et ignames. C'est au total trois champs de plusieurs hectares qui ont été dévastés par les éléphants dans ce hameau du département du Woleu. Ces plantations appartiennent à une

même famille. Selon la source, les victimes, le chef du village Nkoukou et le chef de regroupement des villages Nkié, Avang et Abam ont décidé de déposer une plainte collective contre la direction provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem. Les plaignants réclament réparation du préjudice subi. " Je sollicite la présence des agents des Eaux et Forêts, pour une expertise de ladite plantation ", peut-on lire dans chacune des plaintes. Les villageois affirment

que les dégâts causés par ces pachydermes dans leurs champs sont devenus récurrents, au point qu'ils ne savent plus auprès de qui se plaindre. " Ce n'est pas la première fois que j'en suis victime ", se désole une des plaignantes. Le chef de regroupement, Samuel Ekariy-Ndong, dit même craindre pour la vie des populations.

" Nous sommes en danger de mort depuis quelque temps. Les éléphants viennent déjà jusqu'à nous trouver dans le village, de

jour comme de nuit ", déplore un autre villageois visiblement très remonté. Non sans s'interroger sur la conduite à tenir face au danger qui devient permanent. " Que le gouvernement, qui protège les éléphants, nous donne la conduite à tenir, avant qu'il ne soit trop tard. Car, aujourd'hui, nous déplorons nos plantations, le fruit de notre dur labeur. Demain, nous ne voulons pas avoir un mort sur nos bras, par la faute d'un éléphant ", s'est déchaîné un dernier villageois.

Mouila : un des braqueurs des 13 millions neutralisé

FN
Mouila/Gabon

LA cavale de l'un des braqueurs du couple d'opérateurs économiques de Bavanga – qui avaient réussi à emporter la somme de 13, 2 millions de francs –, aura été de courte durée. Et pour cause, Dane Kenzonu alias Cabrel a été interpellé le 17 mars dernier vers 10 heures, par les éléments de la Police judiciaire (PJ), a-t-on appris de sources concordantes.

En effet, après le forfait, le gangster a réussi à semer la confusion au sein des Forces de défense et de sécurité, qui le croyaient hors de Mouila. Alors qu'il s'était trouvé une planque dans la ville. De fil en aiguille, la souricière mise en place par les Officiers de police judiciaire (OPJ) a permis de neutraliser Dane Kenzonu au quartier Baleka, dans le 2e arrondissement de la commune de Mouila. Les limiers ont même



Photo: Felicien Ndong

Dane Kenzonu alias Cabrel désormais entre les mains de la police.

dû user d'un peu de force, pour immobiliser le bandit qui leur a opposé une farouche résistance. Le mis en cause se trouve présentement en garde à vue au poste de police, dans le cadre de l'enquête préliminaire. Alors que son complice est toujours en cavale. Pour rappel, les deux malfrats avaient opéré, le 5 mars dernier, avec une arme, en plein jour et à visage découvert.



Conférence Inter-africaine
de la Prévoyance Sociale

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La Conférence Inter-africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), organisation régionale, chargée du contrôle et de l'appui technique aux Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), qui regroupe 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo), lance un appel d'offres international ouvert à toutes les personnes physiques ou morales régulièrement inscrites au tableau de l'ordre des Experts Comptables en qualité d'Experts Comptables et installées dans l'un des États membres de la CIPRES en vue de la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Le dossier d'appel d'offres contenant le cahier des charges peut être téléchargé dans la partie Documentation du site internet de la CIPRES (www.lacipres.org) à partir du **25 février 2021**.

Les offres rédigées conformément au cahier des charges doivent être déposées au plus tard le **25 mars 2021 à 12 heures GMT** à l'adresse ci-dessous moyennant le paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA ou cent cinquante-trois (153) Euros par virement à ECOBANK-TOGO sur le compte référencé ci-après :

- **Intitulé du compte** : CIPRES
- **Code Swift** : ECOCTGTG
- **Numéro de compte** : 140036455002
- **Clé RIB** : 88
- **IBAN** : TGO550170114003645500288

L'ouverture des plis s'effectuera par une commission, mise en place à cet effet, le **02 avril 2021 à 12 h 30 mn**, GMT dans la salle de Conférence de la CIPRES située à l'adresse ci-dessous indiquée.

Conférence Inter-africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

Quartier Atchanté, Cité OUA LOME 2,

En face du CHU CAMPUS,

Derrière la Pharmacie Univers Santé.

Boîte postale : 1 BP 1228 Lomé 1 - TOGO

Email : cipres.org@gmail.com

Tél : 00228 22 26 17 94 / 00228 22 26 20 45